



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



VITICULTURE

N°7 – 11 Juillet 2018

A RETENIR

Mildiou : Toujours présent

Oïdium : De nouveaux foyers repérés

Vers de la grappe : Vol de troisième génération d'Eudémis imminent

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Flavescence dorée

Mildiou

Oïdium

Vers de la grappe

Maladies du bois

Cicadelle verte

Prévision météo

Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CRVI

Rédacteur : Gilles Salva



Structures partenaires :

CA2B, SCA UVIB, Domaine Comte Peraldi, Clos d'Orléa, Domaine Terra Vecchia, Clos Capitoro, Domaine d'Alzipratu, C.A.P.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CRVI de Corse, IFV



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

• STADES PHENOLOGIQUES

La majorité des cépages se trouvent au stade fermeture de la grappe (L). Sur Pinot noir, Biancu gentile, Sciaccarellu et Grenache, quelques baies ont commencé à vérier. Le début de véraison apparait avec un retard de quelques jours par rapport à l'année 2017.



Stade L : Fermeture de grappe



Stade M : Véraison

• FLAVESCENCE DOREE

La flavescence dorée est une maladie réglementée classée dans les dangers sanitaires de catégorie I. Elle est due à un phytoplasme, qui est transmis dans les ceps par une cicadelle vectrice : *Scaphoideus titanus*. Le phytoplasme se réfugie dans l'intestin de son hôte suite à une piqûre d'un cep déjà atteint.

Les symptômes s'expriment à partir de juillet/août sur une partie ou sur la totalité du cep par un enroulement des feuilles, ainsi qu'une coloration rouge pour cépage noir et jaune pour cépage blanc, mais également un raccourcissement des entre-noeuds, un dessèchement des inflorescences et l'absence d'aoûtement.

Sur l'ensemble de la Corse deux périmètres de lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée de la vigne ont été définis par arrêtés préfectoraux. Ces arrêtés sont disponibles en suivant les liens :

- [Haute-Corse](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf) (http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2B_du_11-12-2017_cle0badca.pdf)

- [Corse du sud](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf) (http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2018-AP_F-Doree_2A_du_19_janvier_2018_cle07af77.pdf)

Gestion du risque : La lutte débute par le piégeage des premières larves de *Scaphoideus titanus* dans le but de déterminer les dates de traitement optimales. L'explication de ce dispositif de surveillance est disponible à l'adresse suivante : <http://www.fredon-corse.com/standalone/8/0E998gS8d6cK9JltNq2qoFnW.pdf>

Dans les liens mentionnés ci-dessus, figurent entre autres la liste des communes concernées et les modalités de lutte (dates et nombre de traitements).

2 ou 3 traitements sont généralement imposés selon que les communes sont listées en annexe 1A ou 1B :

- 1^{er} traitement : un mois après la détection des premières larves par piégeage. Cette durée correspond à l'incubation du phytoplasme dans l'insecte, suite à laquelle ce dernier devient infectieux.
- 2^{ème} traitement : à prévoir en fin de rémanence du premier insecticide.
- 3^{ème} traitement éventuel : a lieu en milieu d'été et vise les adultes venant d'autres vignes.

Ensuite, les ceps atteints doivent impérativement être arrachés et brûlés dès leur identification, car ils ne peuvent pas guérir.

L'utilisation de plants sains ayant subi un traitement à l'eau chaude ou provenant de zones indemnes permet de limiter le risque.

En cas de suspicion, prévenir la DDCSPP (Haute-Corse : 04 95 58 50 50 / 04 95 58 51 32 - Corse du sud : 04 95 50 39 40 / 04 95 50 50 17) ou la FREDON (04 95 26 68 81), organisme délégué par la DRAAF pour l'épidémiosurveillance des Organismes Nuisibles Réglementés des végétaux.

• MILDIOU

Observation : Ces dernières semaines, la maladie s'est manifestée sur l'ensemble du vignoble et a, sur parcelles sensibles ou mal protégées, provoqué des dégâts importants, particulièrement sur le Grenache.

La forme mosaïque est courante sur les parcelles précocement attaquées. Sauf cas isolés, peu de nouvelles contaminations nous ont été signalées, et les anciens foyers, à la faveur du climat actuel, semblent sécher.

Le Rot brun est visible sur Grenache (côte orientale) ainsi que sur Niellucciu (Ghisonaccia, Patrimonio). A part quelques situations (exemple jeunes pousses en côte orientale), les nouveaux symptômes se raréfient depuis une à deux semaines.

Evaluation du risque : Bien qu'élevé, il diminue sensiblement, d'autant que les prévisions météorologiques sont défavorables au champignon. La vigne se trouve toujours dans une période de sensibilité au rot brun. Celle-ci décroît à partir de la fermeture de la grappe jusqu'à devenir nulle à la fin de la véraison. ↙

Aucun Faible Moyen Fort Très fort

• OÏDIUM

Observation : La maladie continue de se manifester, en majorité sur grappes :

- Cap Corse (Rogliano) sur feuilles et grappes de Vermentinu et de Muscat
- Côte orientale sur grappes de Niellucciu, de Sciaccarellu, de Vermentinu, de Biancu gentile et de Grenache

La fréquence des parcelles concernées augmente mais avec une faible intensité d'attaque, sauf sur quelques parcelles qui semblent avoir connu un défaut de protection.

Evaluation du risque : Fort. Jusqu'à fermeture de la grappe, la vigne se trouve toujours dans une période de forte sensibilité au champignon. Attention si l'oïdium s'est manifesté avant ce stade, il peut quand-même continuer sa progression jusqu'à provoquer l'éclatement des baies. ↙

Aucun Faible Moyen Fort Très fort

• VERS DE LA GRAPPE

Modélisation : D'après le modèle utilisé, le vol de troisième génération d'Eudémis devrait débiter entre le 14 juillet pour les secteurs les plus précoces (Balagne, sud de la Corse) et le 26 juillet pour les plus tardifs (Migliacciaro, Campoloro). En moyenne le vol débutera le 20 juillet. Les pontes devraient apparaître 5 jours après, et les premières éclosions 1 semaine plus tard.

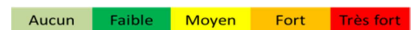
Observation : Hormis les faibles captures qui confirment la modélisation, aucune attaque ne nous a été signalée.

Il est important de faire dès à présent un suivi fréquent et régulier des pièges pour bien cibler le début de la troisième génération.

Une évaluation de l'évolution des populations larvaires est possible en effectuant le test de la saumure :

- Prélever une grappe par cep (sur 25 ceps environ) de manière aléatoire
- Dissoudre 100 g/L de sel dans 10 à 15 litres d'eau
- Immerger totalement l'ensemble des grappes prélevées
- Agiter régulièrement afin de favoriser la remontée des larves à la surface
- Au bout de 20 minutes, débiter le dénombrement
- Répéter l'opération durant une heure minimum

Évaluation du risque : Faible



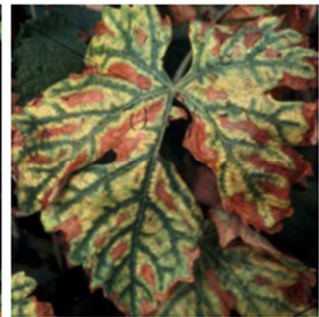
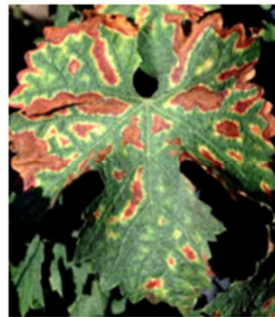
• MALADIES DU BOIS

Biologie : L'Esca et le Black Dead Arm (BDA) sont deux maladies du bois causées par l'association de plusieurs champignons qui colonisent le bois. Suite à leur développement, la vigne peut exprimer des symptômes sous deux formes :

- Une forme lente qui s'extériorise sur le feuillage par : une coloration internervaire jaune pour les cépages blancs, ou rouge pour les cépages rouges. Dans le cas du BDA, ces colorations s'accompagnent d'un liseré rouge vineux.



Symptômes foliaires de BDA sur cépage rouge (gauche) et blanc (droit) – Source : IFV



Symptômes foliaires d'ESCA sur cépage rouge (gauche) et blanc (droit) – Source : IFV

- Une forme apoplectique qui débute par un dessèchement rapide et total (quelques heures à quelques jours) du feuillage, des rameaux, des inflorescences / baies, puis provoque à court terme la mort du cep.



Symptômes d'apoplexie

Observation : Des formes lentes et apoplectiques de maladies du bois continuent d'apparaître sur l'ensemble du vignoble Corse. Une grande majorité de cépages et de secteurs sont concernés, mais le Niellucciu semble particulièrement touché cette année.

Gestion du risque :

- Afin de limiter les sources d'inoculum, il est fortement conseillé de procéder à un marquage des ceps atteints dans l'objectif de les arracher et les brûler durant l'hiver

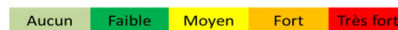
- Effectuer une taille permettant de respecter les flux de sève de la plante
- Effectuer un recépage ou un greffage ([Fiche pratique recépage - greffage](#))
- Dans le but de guérir le cep, il est possible d'effectuer un curetage de ce dernier ([Fiche pratique curetage](#))

• CICADELLE VERTE

Biologie : La cicadelle verte (*Empoasca vitis*), également connue sous le nom de cicadelle des grillures, est un insecte qui évolue en 2 à 4 générations en fonction du climat. Les larves, d'abord de couleur blanche puis verte, se déplacent sur la face inférieure des feuilles et se caractérisent par leur marche « en crabe ». Les adultes de couleur verte, se déplacent sur les deux faces des feuilles. Une attaque se traduit d'abord par des symptômes en périphérie de la feuille : rougissement sur cépage noir et jaunissement sur cépage blanc. Ces zones gagnent ensuite progressivement l'intérieur du limbe, pour finir par se dessécher et provoquer la chute des feuilles. C'est en été que les attaques ont le plus d'impact, en termes de gravité et de conséquence sur l'activité photosynthétique.

Observation : Des adultes sont présents sur plusieurs cépages (Grenache, Niellucciu, Vermentinu, Sciaccarellu, Syrah). Les dégâts signalés en côte orientale sont assez fréquents mais en faible progression.

Evaluation du risque : Faible



Dégât de cicadelle verte sur Niellucciu

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 12 juillet	Vendredi 13 juillet	Samedi 14 juillet	Dimanche 15 juillet	Lundi 16 juillet	Mardi 17 juillet	Mercredi 18 juillet
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Temps ensoleillé ; léger vent d'Ouest à Sud Ouest jeudi ;			Temps ensoleillé sur le littoral ; passages nuageux en montagne avec risques d'averses orageuses		Alternance de belles périodes ensoleillées et de passages nuageux	

Pour dimanche 15 et lundi 16, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5 ; pour mardi 17 et mercredi 18, il est de 2 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.